

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 MARS 2017

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Vendredi 24 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf mars à vingt heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Halle Grenette, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

Monsieur Vincent CHRQUI fait l'appel à 20h00.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 33

Votants : 35

Présents : Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie PFANNER, Olivier DIAS, Hélène DUPLAT, Alexandre GHBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Sophie GUTTIN-LOMBARD, Alain BATILLOT, Joseph BENEDETTO, Hélène BULLIOD, Laurent CAMPO, Laurent CUISENIER, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEKHIN, Annick NERON, Mireille BOROT, Julien CHABOUD, Brigitte COULOUVRAT, Thierry FABRY, Océane ROULOT, Robert ARLAUD, Armand BONNAMY, André BORNE, Robert AUBIN, Meryem YILMAZ Cécile MORGAN Frédérique PENAVALRE, Damien PERRARD.

Excusées ayant donné pouvoir :

Emmanuelle SPADONE, pouvoir donné à Hélène BULLIOD ;

Aude STEINMETZ, pouvoir donné à Marie-Laure DESFORGES.

Océane ROULOT est désignée secrétaire de séance.

Alexandre GHBAUDO arrive après l'appel et avant le début des débats.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2017 (Hormis une transcription erronée page 15 : « militants du CSBJ », qui sera remplacée par « dirigeants du CSBJ »).

2. Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

TABLEAU DES DECISIONS

02.01.2017	Office de tourisme	Suppression de la régie d'avances et de recettes de l'office de tourisme pour cause de transfert à la CAPI depuis le 1/01/2017	Sans objet
09.01.2017	Commande publique	Accord-cadre pour la fourniture de carburants pour les véhicules Lot 1 : approvisionnement en carburants en station-service par cartes accréditées Lot 2 : fourniture et livraison de gazole en vrac	Sans mini et sans maxi <i>A relancer</i>
09.01.2017	Commande publique	Accord-cadre pour la fourniture des produits de signalisation horizontale et verticale (2 lots) <u>Lot 1</u> : Peinture routière et autres produits de signalisation horizontale <u>Lot 2</u> : Panneaux de signalisation routière permanente et temporaire et autres matériels de signalisation verticale Attribué à SIGNAUX GIROD 881 rte des Fontaines - Bellefontaine 39401 MOREZ cedex	Mini : 20 000 € HT Maxi : 40 000€ HT <i>Offres irrégulières - A relancer</i> Mini : 30 000 € HT Maxi : 60 000€ HT
21.12.2016	Service foncier ADIE - 2 av Leclerc 69007 LYON	Contrat de location à titre précaire d'un bureau situé un avenue du Dauphin Durée : du 21/12/2016 au 30/06/2017	A titre gratuit
15.12.2016	Service Foncier ORANGE 78 rue O. de Serres 75505 PARIS cedex 15	Convention pour l'implantation d'une station relais sur l'immeuble sis 31 rue St Honoré à Bourgoin-Jallieu Durée : 12 ans à compter du 15/12/16 Redevance annuelle (avec augmentation annuelle de 1,9%) :	7 000.00 € TTC
27.01.2017	Musée	Demande de subvention à la DRAC pour mettre en place le dispositif MuséoPic d'aide à la visite numérique pour le parcours permanent du Musée. Sollicitation de la subvention la plus haute possible	Sans objet
16.01.2017	Musée Asso. Primarêve 44 rue St Georges 69005 LYON	Convention de prestations pour l'organisation de visites guidées dans le cadre des activités du Musée. Durée : à compter du 6 mars 2017 pour 3 ans Coût : environ 80 heures par an	14 000.00 € TTC Max
31.01.2017	Décision d'estimer en justice	Requête déposée par M. FOURNET et consorts en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté du Maire portant permis de construire n°038 053 16 B 1022 pris le 1 ^{er} juillet 2016	Sans objet
13.12.2016	Théâtre Jean Vilar NIVOLAS-VERMELLE	Convention de partenariat avec la Ville de Nivolas-Vermelle pour le spectacle Ciné été de la commune de Bourgoin-Jallieu. Date : 26 juillet 2016 - Lieu : Quartier de Boussieu Répartition entre les deux collectivités : Location du film : Projectionniste : Prestations d'Accueil et d'animation : Extinction de l'éclairage public : Total : Un titre de recette sera émis pour 1057,20 € et notifié à la commune de Nivolas-Vermelle	577.20 € 480 € 0 € 0 € 1 057.20 €

10.01.2017	Théâtre Jean Vilar La Meute 9 montée Saint Sébastien 69001 LYON	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « La Famille royale » le 2/2/17 à 20h30. Lieu : Salle polyvalente Montant de la prestation : Frais annexes : Défraiements : Droits d'auteur : Hébergement : en direct appartement TJV pour 4 personnes du 31/01 au 03/02/17 + Hôtel Mister Bed pour 12 personnes du 31/01 au 03/02/17. Restauration : en direct TJV pour 17 personnes du 31 janvier au 2 février 2017 au soir.	7 912.50 € TTC 3 376.00 € TTC 190.96 € TTC 704.21 € TTC
19.12.2017	Théâtre Jean Vilar Cie Le Travail de la Nuit -58 rue Royet -42000 St-Etienne	Convention de résidence artistique pour le spectacle « Occupe-toi d'Amélie » du 20 décembre 2016 au 16 janvier 2017.	A titre gratuit
02.02.2017	Commande publique STEM Propreté 3 rue de l'Europe 38437 Echirolles	Avenant n° 1 au MAPA de prestations de nettoyage similaires de l'ensemble des locaux associatifs et communaux. Durée : 1 an Montant :	4 000.00 HT/an mini 30 000.00 HT/an maxi
19.01.2017	Commande publique ATELIER F4 12 rue Ampère 38000 GRENOBLE	Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de trois classes élémentaires et de locaux annexes sur le site de l'école primaire de la Grive Avenant 1 : Avenant 2 : Avenant 3 : TOTAL :	1 220. 00 € HT 6 170.94 € HT 12 660.00 € HT 20 050.94 € HT
09.01.2017	Théâtre Jean Vilar BLOFFIQUE THEATRE 17 rue Neuve 69001 LYON	Contrat de cession des droits d'exploitation du spectacle « Sous nos pieds » du 26 au 28/01, du 16 au 18/02, du 9 au 11/03, du 23 au 25/03, du 13 au 15/04 (épisodes 1 à 5) et du 13 au 14/05/17 (épilogue) dans divers endroits de la ville. Cachet : Transports : Coûts spécifiques (atelier artistique) : Défraiements : Hébergement : mise à disposition de l'appartement du TJV pour 3 à 4 personnes aux dates mentionnées. Acompte : 40 % à la signature du contrat : Acompte : 30 % le 18 mars 2017 Solde : à l'issue de l'épilogue :	21 100 € TTC 1 146.93 € TTC 1 371.50 € TTC 3 570.86 € TTC 10 875.72 € TTC 8 156.78 € TTC 8 156.79 € TTC
12.01.2017	Association « 2 choses Lune » 355 rue des Merciers 69140 Rillieux-la-Pape	Convention d'occupation à titre précaire de locaux communaux situés 20 Place Charliette Chaplin, niveau sous-sol, soit un bureau de 8 m ² pour le travail administratif du responsable du site de Bourgoin-Jallieu Monsieur Marius N'DOLI les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 du 02/02 au 31/12/17.	A titre gratuit au titre de ses missions d'intérêt général
17.01.2017	Théâtre Jean Vilar Délices Dada-Cie Pot aux roses 135 ch. Chaussay 26740 Les Tourettes	Avenant n°1 au contrat de cession du spectacle « Suivi de chantier Circuit D – Visites guidées » concernant les modalités de paiement : Acompte de 50% : janvier 2017 : Solde le 15 avril 2017 :	3 938.53 € TTC 3 938.52 € TTC

17.01.2017	Musée CAPI Paroisse Saint-François d'Assise	Convention tripartite pour l'utilisation non cultuelle de l'orgue de l'église St-Jean Baptiste de Bourgoin-Jallieu par les élèves du Conservatoire selon un planning défini en début d'année. Durée : du 01/09/16 au 31/08/17, renouvelable 2 fois pour les mêmes durées.	Pas d'incidence financière
------------	---	--	----------------------------

André BORNE demande des précisions par rapport à la décision du 31/01/17 d'Ester en justice suite à la requête déposée par M. Fournet et Consorts en vue d'obtenir l'annulation d'un permis de construire, notamment le lieu concerné par ce projet.

Michel CARRON lui transmettra des informations plus précises après la réunion qui doit se tenir à ce sujet.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

INTERCOMMUNALITE

3 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif de la CAPI pour l'exercice 2015

Jean-Rodolphe GENIN présente la délibération.

Frédérique PENAIRE demande la parole. Elle remarque que le rendement global du service est effectivement en amélioration mais il reste encore des efforts à faire pour parvenir à 80% et réparer les conduites en mauvais état. Concernant les taux, Frédérique PENAIRE rappelle que le taux moyen annoncé de 3,97€TTC/m³ se décline sur le territoire de 4,37€ à Bourgoin-Jallieu à 3,71€ sur la partie du territoire dont le service est assuré par la SEMIDAO. Le collectif « Eau – Bien public » s'est mobilisé pour mettre en évidence cette disparité sur le territoire, qui concerne les berjalliens. Elle précise qu'au niveau de la CAPI, André BORNE, Robert AUBIN et elle-même ont voté pour une gestion directe alors que l'ensemble de la majorité élue à la CAPI s'est abstenue.

Jean-Rodolphe GENIN précise que le rendement indiqué est, comme pour le prix un rendement moyen. Il indique que celui-ci varie de mémoire entre 65% sur certaines communes et 86% sur d'autres. Les chiffres propres aux 22 communes de la CAPI sont consultables sur le site internet. Pour lui, il est clair qu'il n'y aura pas de baisse du prix de l'eau. Sur le secteur pris en charge par la SEMIDAO celui-ci va augmenter avec la prise en charge des travaux à Bourgoin-Jallieu qui étaient réalisés par le groupe SUEZ.

André BORNE demande si cela signifie qu'il y aura un réajustement des prix pour les habitants concernés seulement.

Jean-Rodolphe GENIN explique que ces réajustements ne pourront se faire avant la mise en place de la délégation de service public par le biais de la création d'une société publique locale (SPL).

M. le Maire complète en disant que globalement la décision a été prise au niveau de la CAPI d'aller vers un véritable service public de l'eau sur le territoire, alors que jusqu'à présent il y avait des services et des prix différents d'une commune à l'autre. Avec cette nouvelle orientation, il y a des chances que l'harmonisation des tarifs se fasse vers le bas mais il n'est pas certain que les tarifs baissent en raison des investissements significatifs à réaliser.

Le conseil prend acte de ce rapport.

JURIDIQUE

4 - Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

FINANCES

Olivier DIAS propose de commencer par une présentation globale du budget à l'aide d'un PowerPoint et de passer au vote des différentes délibérations ensuite.

Il explique que ce budget traduit les engagements pris pour la commune, à savoir rétablir la santé financière tout en favorisant le cadre de vie des berjalliens et le développement de la ville. Il remercie les services qui ont longuement travaillé à son élaboration en tenant compte des axes politiques et des économies réalisables dans le contexte budgétaire actuel.

Il indique que le budget est constitué de deux parties distinctes correspondant aux budgets Fonctionnement et Investissement, qui s'élèvent respectivement à 29 278 288 € et 25 314 914 € (en budget réel c'est-à-dire sans les dépenses d'ordre non représentatives).

Il précise que le budget investissement doit être réduit du montant de remboursement de la dette et des « restes à réaliser », c'est-à-dire des dépenses engagées en 2016 mais payées en 2017. Le montant réel des investissements pour 2017 est fixé à environ 15 millions d'euros.

Sur 2016, le résultat prévisionnel s'établit à 6,6 millions d'euros en légère augmentation depuis l'an dernier en raison des économies de fonctionnement réalisées et du recours à l'emprunt à des taux particulièrement bas (0,4%) en fin d'exercice 2016.

Pour 2017, l'épargne brute est anticipée à 3,5 millions d'euros et l'épargne nette quasiment en équilibre à -18 000 €. Un emprunt d'un peu moins de 6 millions d'euros est budgété (contre 5,7 millions d'euros budgétés en 2016 et 3 millions effectivement empruntés)

Olivier DIAS mentionne les orientations de la municipalité qui sont de rétablir la santé financière de la ville tout en préservant le pouvoir d'achat des berjalliens : Il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts contrairement à ce qui avait été décidé lors des mandats précédents, aucune augmentation des tarifications des services publics payants (cantine, garderie, temps périscolaires, services à destination des jeunes et des seniors ...), et ce sera encore le cas cette année. Il confirme que le désendettement se poursuivra en 2017 avec des choix de politique budgétaire qui permettront de maintenir les investissements et de faire grandir la ville.

Olivier DIAS rappelle le contexte budgétaire, la baisse massive des dotations décidées par le gouvernement depuis 2014 avec pour conséquence à Bourgoin-Jallieu une première perte de 270 000 €, puis de 771 000 € en 2015, de 678 000 € supplémentaires en 2016 et 459 000 € qui viendront s'ajouter aux montants précédents en 2017, malgré la promesse qui avait été faite de ralentissement de la baisse. Ces pertes cumulées depuis le début du mandat atteignent 5,2 millions d'euros, ce qui est une somme considérable.

Olivier DIAS ajoute qu'en contrepartie certaines recettes ont augmenté. La ville attire de nouveaux habitants et lorsque leur nombre augmente, les recettes augmentent elles aussi mécaniquement (2,705 millions d'euros sur 4 ans) et compensent donc pour moitié environ les baisses de dotation de l'Etat. Restent donc en perte nette environ 2,5 millions d'euros. Les revalorisations des bases par l'Etat participent à l'augmentation de ces recettes. Cependant il faut préciser que l'arrivée de population entraîne également des coûts supplémentaires non retranscrits ici : Cela suppose plus de repas à la cantine, plus de classes, plus d'espaces verts à entretenir... Par ailleurs, l'Etat a procédé au transfert d'un certain nombre de compétences ces dernières années (temps d'accueil périscolaires) et en prévoit encore (gestion des Pactes civils de solidarité, cartes nationales d'identité) qui entraînent des surcoûts importants équivalents à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Olivier DIAS commente l'évolution des dépenses de fonctionnement : Les charges à caractère général correspondant aux dépenses des différents services restent stables avec une très légère hausse d'1%, les charges de personnel aussi; le montant des subventions aux associations a été préservé ; à noter également la baisse des charges financière suite au désendettement.

Olivier DIAS détaille ensuite :

- les politiques prioritaires avec des efforts faits en direction de la culture, du sport, de l'informatique (notamment remplacement progressif de l'équipement des écoles pour que

l'enseignement de l'informatique se fasse avec du matériel à jour), des espaces verts, de la santé, de la participation citoyenne et de l'économie ;

- les budgets contenus pour neufs services : services supports, Jeunesse-enfance-famille, cuisine centrale, propreté urbaine, séniors, communication, voirie, affaires générales, police municipale.
- les économies réalisées sur trois postes qui représentent des dépenses importantes : les fluides (-5.7%), les services techniques (-6,3%, en particuliers services supports), le social (- 10.9%) sachant que la baisse de ses dépenses est liée à l'extériorisation de la résidence « Le Marhaba » qui va être gérée par une association. Ce faisant, les coûts induits par cette structure ne sont plus à la charge de la ville. A savoir : les 7 personnes travaillant pour cette structure ont été réintégrées dans le personnel de la ville.

La dette par habitants se situe maintenant à hauteur de 1 010€/habitant alors que les villes équivalentes sont en moyenne à 1 110 €/habitant. L'objectif est d'emprunter systématiquement moins que les remboursements de dettes, et d'emprunter 500 000 € de moins en 2017.

Olivier DIAS mentionne les différents projets à venir et investissements (détaillés dans la délibération n°7) : le parking de stationnement Quai des belges, les travaux du centre-ville, la rénovation urbaine de Champ-Fleuri, l'école de La Grive dont les travaux vont commencer cette année, le stade Pierre Rajon, le terrain de football Prépommier, le bâtiment « ex-Solarforce » rassemblant les archives municipales/du musée et la future pépinière d'entreprise, la passerelle de la gare et l'enveloppe courante de 2,5 millions d'euros destinée aux plus petits travaux à réaliser en 2017.

Olivier DIAS informe de trois modifications dans les APCP (Autorisations de programmes et crédits de paiement) relatives à la révision des coûts de l'école de La Grive, au décalage des travaux de centre-ville et à la création d'un restaurant scolaire à l'école de l'Oiselet.

Olivier DIAS passe au budget Stationnement et signale un transfert d'excédent vers le budget de la ville pour 1,3 millions d'euros.

M. Le Maire remercie les services pour le travail conséquent relatif à la préparation de ce budget et ouvre le débat.

Frédérique PENAVAIRE prend la parole et prononce l'allocution suivante en retraçant le contexte national puis local :

« Après le débat sur les orientations budgétaires voici donc le moment de voter le budget pour l'année 2017.

Ce budget est encore et toujours dominé par des années d'austérité étatique avec le gel, puis la baisse des dotations. La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales continue. Elle est de 2,6 milliards d'euros ce qui porte à 9 milliards la baisse de la DGF en trois ans. L'éternel argument répété gouvernement après gouvernement des quinquennats Sarkozy puis Hollande, de réduction des déficits n'est pourtant pas entendable, alors que l'endettement des collectivités ne représente toujours que 10 % de la dette publique. Il faut aussi rappeler que la dotation globale de fonctionnement est issue d'une taxe que percevaient les collectivités. Ce n'est pas un cadeau que l'état ferait dans sa grande générosité aux collectivités ! C'est un reversement de taxes qui étaient perçues directement par les communes. Aussi, quand on lit dans le programme de M. Macron qu'il veut faire la même chose avec la taxe d'habitation, on peut légitimement s'inquiéter pour les finances des communes s'il venait à être élu (ce que je ne souhaite pas, vous l'aurez bien compris).

Etrangler les collectivités territoriales n'est pas la solution qui va sortir le pays de la crise. Pour preuve, la baisse de la dotation globale a commencé en 2008 et la crise économique n'a fait que s'aggraver. Bien au contraire, cette limitation des moyens accordés aux communes aggrave la situation de l'emploi du fait de la baisse des investissements notamment dans le BTP. De la même façon, la préconisation de baisser le nombre de fonctionnaires en ne remplaçant pas les départs à la retraite diminue encore l'offre d'emploi sur notre territoire. Malgré les cadeaux faramineux faits aux entreprises (cadeaux sans aucun contrôle et contreparties), le chômage n'a pas baissé et pour les jeunes il s'agit souvent d'emplois précaires.

M. Le Maire, vous êtes souvent critique envers les choix du gouvernement, et je pourrais vous rejoindre sur ce point ! Je dis bien, je pourrais, car en réalité vous ne remettez aucunement en cause ces baisses de dotation. Il s'agit de votre côté d'une pirouette politique qui vous permet de justifier la politique d'austérité que vous appliquez à Bourgoin-Jallieu. Ce choix de l'austérité n'est que la conséquence d'un modèle économique qui, mandat présidentiel après mandat présidentiel échoue. Ce sont les mêmes recettes libérales qui nous sont servies depuis des années, qui désespèrent les français et qui alimente le vote F.N. J'en prends pour exemple, les propositions de François Fillon dont vous êtes un ardent défenseur et collaborateur et qui consistent à faire plus de 100 milliards d'économie dont le tiers aux collectivités locales. Dans ce plan d'économie, les fonctionnaires sont montrés du doigt et accusés de tous les maux alors qu'ils réalisent au quotidien des tâches indispensables pour la population, pour réparer les dégâts de la crise. Il s'agirait donc avec M. Fillon de se désengager de la responsabilité de certaines politiques publiques mais bien sûr il ne dit pas lesquelles ! L'objectif caché est bien sûr la privatisation d'un maximum de services.

On ne nous dira pas davantage quelles sont les politiques publiques visées : l'éducation, la culture, les moyens consacrés aux associations, au sport... les propositions de M. Macron vont dans le même sens. Quant aux propos de Mme Le Pen, derrière un discours soit disant antisystème, se cachent des mesures ultra-libérales . Son récent dérapage sur les fonctionnaires nous montre son vrai visage.

On n'a rien à espérer de ce type de propositions qui ne fait qu'aggraver la misère, qui s'oppose à toute répartition des richesses. Pour exemple, la proposition de François Fillon d'augmenter la TVA et de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes : tout est dit !

C'est ce type de propositions que vous soutenez. C'est-à-dire que M. Fillon comme vous-même demandez à tous les citoyens de se serrer la ceinture, principe que visiblement M. Fillon ne s'applique pas à lui-même. Quant à vous M. le Maire, votre cumul de mandat vous met à l'abri du besoin et c'est particulièrement indécent dans ce contexte de réduire encore le pouvoir d'achat et notamment du personnel municipal.

Alors M. Le Maire si je vous rejoins sur le constat, sur les causes nous différons totalement et j'espère que l'année prochaine je pourrais tenir un autre discours.

En ce qui concerne le budget de notre commune, ce sont précisément les politiques publiques en direction de l'éducation, de la solidarité que je placerais au cœur du projet municipal. À l'heure où la nation est plus que jamais fragilisée par les divisions et le repli sur soi, au moment où la république vacille sous le poids des affaires, il est temps de changer de cap et de permettre aux collectivités territoriales, piliers de la République, d'être en capacité de mener à bien leurs missions de services publics.

Votre budget dans sa partie fonctionnement va à l'inverse de ces objectifs, c'est pour cela que je ne le voterai pas. Il va à l'inverse de ces objectifs, car de 2014 à 2017 vous avez affaibli les associations en baissant leurs subventions (même si vous avez freiné cette baisse cette année), et cela sans discernement c'est-à-dire en touchant notamment celles qui sont au cœur du lien social.

Vous vous félicitez de ne pas avoir augmenté les tarifs municipaux, c'est un beau tour de passe-passe. Il aurait été plus juste de dire que vous avez rendu payant la plupart des services municipaux jusqu'alors gratuits, accentuant ainsi les écarts entre les habitants (je pense plus particulièrement au paiement des Nouvelles Activités Périscolaires qui entraînent une discrimination en fonction de la possibilité ou non des familles à les payer). Ce sont en fait des impôts déguisés, impôts que malgré ce que vous avez annoncé, vous avez augmenté en votant avec votre majorité, leur augmentation à la CAPI.

Vous vous dites obligés de le faire du fait des baisses des dotations de l'état. Celles-ci sont bien réelles mais vous avez une marge de manœuvre. Vous avez fait des choix coûteux et inutiles et je citerai en exemple l'achat du terrain pour la piscine (216 000 euros), l'achat du terrain de Pathéon plus les études, les dépenses excessives pour « les Belles journées » qui n'intéressent que votre équipe et qui sont à mon avis un événement qui cultive l'entre soi et qui est tout sauf un événement populaire au vrai sens du terme, c'est à dire qui pourrait rassembler les gens, tisser des liens. Vous avez dû vous en rendre compte puisque les belles journées vont faire partie des événements mutualisés avec la CAPI.

Vous avez pris des décisions qui vont à l'encontre de la solidarité, du mieux vivre ensemble. L'exemple de la suppression de la maison des syndicats est emblématique. Cela constitue un déni de démocratie locale. Sur le fond, c'est un acte politique, une décision purement idéologique. C'est de plus en plus clair car il semblerait que des locaux soient disponibles pour loger des associations, donc pourquoi vouloir récupérer ceux des syndicats si ce n'est pour les faire disparaître ! Je confirme donc que je soutiens pleinement les protestations des organisations syndicales, et vous demande de revenir sur votre décision.

Sur la question des services publics, j'ai à plusieurs reprises dénoncé votre acceptation de la disparition du bureau de poste de Champ-Fleuri, et à la CAPI, vous avez clairement choisi le secteur privé au détriment d'une gestion publique de l'eau sur tout le territoire. En ce qui me concerne, j'ai défendu avec le collectif « eau bien public » un mode de gestion publique, ce qui va dans le sens de l'intérêt général. Les Berjalliens l'ont bien compris et c'est ce qui a permis de vous mettre en échec.

Sur la question du personnel municipal, M. Le maire, Il ne suffit pas de remercier le personnel municipal une fois par an lors des vœux pour que votre politique de management soit crédible. Le niveau de conflit est inégalé ! On l'a encore constaté ce soir. Il est urgent de rétablir le dialogue et la confiance. Au lieu de cela vous multipliez, conseil après conseil des délibérations qui ne font qu'aggraver les conditions de travail du personnel. Nous en aurons la démonstration encore ce soir avec la délibération portant sur les modifications du régime indemnitaire et qui sera examinée en fin de Conseil municipal, vous ne faites qu'envoyer des signaux négatifs au personnel, alors que le travail réalisé se fait dans un contexte de plus en plus difficile du fait du non remplacement ou des suppressions de postes, de la contraction des budgets et de la hausse démographique dans notre ville.

En ce qui concerne les investissements, on est encore une fois confronté à un double discours. En conseil municipal, vous reprochez à la gauche d'avoir trop dépensé. Lorsque vous êtes interviewé par le Dauphiné Libéré vous mettez en avant les transformations de la ville et vous vous félicitez de l'existence de projets qui transforment la ville, qui résultent, je le rappelle, de projets que nous avons mis en place : rénovation de la rue piétonne, aménagement du nouveau quartier de La Folâtière à la place de l'ancien hôpital, construction de la nouvelle école...

Globalement, Cette politique municipale ne peut conduire qu'au renforcement des difficultés d'une population qui est très touchée par la faiblesse de son pouvoir d'achat et par une précarité qui est ici beaucoup plus importante que dans nombre de communes. C'est un budget reposant sur une idéologie libérale, qui se fait au détriment des berjalliens et des services publics. C'est un budget sans ambition ni projet d'avenir. Il est vrai M. Chriqui, que vous ne pensez pas votre avenir dans notre ville, et ce depuis toujours ».

Frédérique PENAIRE remercie l'assistance.

La parole est donnée à **André BORNE** qui s'exprime de la manière suivante :

« Ce soir, il faut bien le reconnaître, nous votons le budget primitif 2017 dans un contexte politique et une ambiance assez particulière. L'incertitude du résultat des élections présidentielles et législatives a comme conséquence, pour toutes les collectivités de France (qu'elles soient de gauche ou de droite), une absence de visibilité sur certains paramètres essentiels pour la construction d'un budget communal :

1. L'évolution de la DGF, dont la baisse vous a servi de rengaine et de prétexte, durant toute la première moitié de votre mandat. Le nouveau gouvernement poursuivra-t-il dans la lignée de ce que nous avons connu jusqu'à présent dans le cadre du redressement des finances ? Accentuera-t-il l'effort demandé aux collectivités, ou bien décidera-t-il à l'inverse de le ralentir, voire de le stopper ?
2. La réforme « structurelle » de la DGF qui devait initialement entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017 et dont Bourgoin-Jallieu allait bénéficier semble t-il, a été reportée à 2018. On peut dès lors s'interroger sur la poursuite de cette réforme par le prochain gouvernement.
3. Quelle sera la stratégie du prochain gouvernement en termes de fiscalité communale :
 - Maintiendra-t-il la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels ?
 - Mènera-t-il à son terme la réforme des valeurs locatives des logements (pour la taxe d'habitation), engagée par l'actuel gouvernement dans l'objectif d'améliorer l'équité fiscale entre contribuables ?

- Modifiera-t-il l'architecture de répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux des collectivités locales mise en place depuis la suppression de la taxe professionnelle ?

Tous ces différents éléments, représentent en termes d'enjeux financiers pour la ville de Bourgoin-Jallieu, des incertitudes en centaines de milliers d'euros sur l'évolution budgétaire de la commune.

Alors que nous arrivons à mi-mandat, vous vous faites le chantre Monsieur Le Maire, d'un budget 2017 sans augmentation des impôts locaux et sans augmentation des tarifs des services publics. Vous allez même plus loin en déclarant dans la presse locale, que vous avez lancé un grand nombre de projets avec moins d'argent que vos prédécesseurs, tout en réussissant à transformer en profondeur la ville ...

Comment dès lors, ne pas être estomaqué de votre démagogie et de votre mauvaise foi. Depuis 2014, le seul projet d'envergure qui peut être mis à votre crédit est celui d'un festival de rock indépendant « les belles journées » que vous avez voulu de "rayonnement national dans sa 1^{ère} édition. La réalité vous a obligé à revoir vos aspirations de grandeur à la baisse puisque l'année dernière vous ne parliez plus que de rayonnement régional ! La 2^{ème} édition a en effet rassemblé à peine 1 800 personnes dont les 2/3 d'invités, pour un coût de 250 000 euros supporté par les seuls contribuables berjalliens. Et pendant que vous entretenez à grand frais cette extravagance, vous laissez mourir nos commerces de centre-ville, vous montez les berjalliens contre les syndicats, vous augmentez les tarifs des services publics municipaux, vous avez supprimé 1,2 million d'euros de subventions aux associations berjalliennes depuis 2014.

Pour les budgets établis durant ces 3 dernières années, nous n'avons pas été dupes de l'écran de fumée que vous avez projeté à travers votre ritournelle 100 fois répétée de « non augmentation des taux d'imposition ». De nombreux nouveaux impôts indirects ont été mis à la charge des berjalliens par l'introduction de services payants ou largement augmentés et qui se traduisent dans certains chapitres des recettes du budget de fonctionnement.

J'en ai ici la funeste liste : les temps de garderie scolaire devenant payants, les temps d'activité périscolaire payants, la fermeture du Centre Médico-Sportif, le parking rue du 1^{er} atelier gratuit devenant payant, l'augmentation de la tarification de tous les parkings payants de 12 à 40 %, l'augmentation des repas de la restauration scolaire de 5 % de plus que le taux de l'inflation, l'augmentation des concessions funéraires dans nos trois cimetières de 8 à 42 %, le paiement des locations de salles publiques pour nos associations, la suppression au début de chaque été depuis quinze ans d'une journée populaire avec un concert gratuit, par le festival des « belles journées » à la rentrée scolaire de septembre avec l'entrée payante.

Nous avons démontré depuis 2015, à chaque exercice budgétaire, que ces différentes décisions, prises par votre majorité, allaient puiser directement dans les poches des contribuables berjalliens de 190 à 500 € de plus chaque année. Des impôts directs qui ne veulent pas dire leur nom. Mais le plus surprenant, c'est que même votre promesse de campagne de baisser les taux des impôts locaux (puis décider de ne pas les augmenter) a volé en éclat en cette fin d'année 2016 quand les contribuables berjalliens ont découvert sur leurs feuilles d'impôts que la taxe d'habitation avait augmenté de 9 % et celle de la taxe foncière de 10,50% du fait de votre décision, à la CAPI, dont votre 1^{er} adjoint est Vice-président en charge des finances, et vous-même, Mr le Maire, 1^{er} Vice-président.

Nous observons que votre culture politique libérale « de droite » et « de rupture » n'est pas d'améliorer le lien social, d'appréhender le vieillissement de la population, de penser à de nouvelles structures publiques d'accueil et de services, d'écouter les milieux associatifs et commerçants, mais de mettre en place, sans aucune évaluation et sans priorités affirmées, une politique de serrage de tous les budgets de fonctionnement depuis 3 ans : de - 2 % à - 5 % chaque année sur toutes les dépenses de fonctionnement pour essayer de dégager des marges de manœuvre afin de réaliser vos grands projets annoncés pendant votre campagne ... grands projets que seuls, vous et votre équipe attendiez ! Je veux évidemment parler :

- d'un parking souterrain à côté du tribunal avec une halle couverte au-dessus,
- d'une plaine de jeux avec circuit vélos BMX, parcours sport santé, terrain de foot, espace couvert pour le hand et le basket,

- d'un lieu unique à la fois centre administratif et vitrine du club rassemblant le siège du CSBJ rugby, la formation, le centre médico-sportif, une boutique et un petit musée du rugby sur le site de la station-service désaffecté, avenue Professeur Tixier, propriété d'une personne privée
 - de la construction d'une salle multimodale de 1 000 à 2 000 places à la fois culturelle et économique pour le théâtre, des concerts mais aussi des séminaires ou des salons pour les entreprises sur des terrains à acquérir derrière le centre commercial de Leclerc.
- Tous ces projets de votre campagne 2014 qu'heureusement nous ne verrons pas sortir de terre pendant ce mandat.

Parallèlement, vous n'avez pas lésiné sur les dépenses de communication pour essayer de raconter une autre histoire sur le développement 2014-2020 de Bourgoin-Jallieu : souligner sans cesse et sans vergogne, que tous les projets d'urbanisme qui voient le jour actuellement ont été lancés depuis votre arrivée avec moins d'argent et sans augmenter les impôts locaux.

Depuis 2005, tous les investissements publics réalisés par notre majorité au bénéfice d'équipements structurants, comme la Maison du Département Porte des Alpes, le Médipôle, le programme de renouvellement urbain de Champ-Fleuri, le réseau de chauffage urbain ou encore le futur commissariat ou l'agrandissement du tribunal de grande instance ont donné confiance aux acteurs économiques. Mais également une envie d'investir sur notre ville, de croire en son développement au titre de capitale du Nord-Isère en réalisant de grands projets urbains privés comme à La Folatière, au Pont St Michel ou à La Grive.

Cette politique volontariste et ambitieuse, menée depuis plus de 10 ans, et pas seulement depuis votre arrivée aux manettes comme vous voudriez le faire croire, se traduit aujourd'hui par quelques chiffres factuels et répercutés dans le budget 2017. Un budget recette de fonctionnement que beaucoup de communes françaises de notre taille pourraient nous envier. 2 chiffres :

- Celui de l'INSEE au 1^{er} janvier 2017 : Une population berjallienne qui continue à grandir, qui est passée de 24 421 habitants en 2010 à 28 132 au 1^{er} janvier 2017 (+ 3 711 habitants = + 15 % en 7 ans). J'en profite pour rappeler en ce 50^{ème} anniversaire de Bourgoin et Jallieu, que le 1^{er} janvier 1967 lors de la fusion, Bourgoin-Jallieu comptait 16 457 habitants. En 7 ans nous sommes allés 5 fois plus vite en peuplement de notre ville qu'en 43 ans.
- Celui du budget primitif 2017 en Recettes de fonctionnement : Les recettes IMPÔTS ET TAXES du compte « 73 » en augmentation régulière qui sont passées de 23 millions en 2011 à 25 millions en prévision sur 2017 (+ 2 millions) et qui comprennent pour 60 % de ces recettes, les recettes des taxes foncières et d'habitation (15 millions) sans avoir touché au taux de la fiscalité locale depuis 2011.

Et si je pointe ce soir, en particulier, cette ligne du compte « 73 » de votre budget de fonctionnement recette 2017, c'est pour dénoncer publiquement la présentation partisane de votre adjoint à l'urbanisme qui a fait le tour des 10 conseils de quartier pour tenter de démontrer aux berjalliens présents que depuis votre arrivée le « bétonnage » de la ville c'était fini. Et pour ce faire, votre adjoint s'est appuyé sur un tableau faisant pourtant apparaître que Bourgoin-Jallieu n'avait fait que respecter les engagements du Programme Local de l'Habitat 2010 – 2015 établi par la CAPI (300 logements autorisés en moyenne par an sur 6 ans). Soucieux de respecter vos habitudes malsaines de manipuler les chiffres à votre avantage, en ne sélectionnant que les données des 3 années 2011, 2012 et 2013, votre adjoint démontrait que 1 179 logements livrés sur ces 3 années, c'était « *décidément trop et pas acceptable pour les berjalliens déjà installés dans notre ville* ». Puis sans vergogne et avec un aplomb qui est aussi la marque de fabrique de certains élu(e)s de votre équipe, votre adjoint a présenté aux habitants 25 projets immobiliers qui arrivaient sur Bourgoin-Jallieu, dont 18 programmes immobiliers pour près 450 logements. Mais tous ces projets M. Le Maire sont aussi en béton.

Si tout ce travail de développement de notre ville, M. Le Maire, n'avait pas été mené depuis 10 ans, dans un environnement concurrentiel et contraint par la raréfaction des deniers publics, aujourd'hui il n'y aurait pas cette dynamique du compte « 73 » dans le budget primitif 2017 RECETTE de Fonctionnement lié à de nouveaux foyers fiscaux, et vous ne pourriez pas vous vanter devant votre homologue viennois que Bourgoin-Jallieu pourrait bientôt dépasser sa ville en terme de population.

Sur un autre chapitre du budget primitif 2017, nous déplorons également le manque d'investissement visible sur la partie environnementale. Après l'accord signé et ratifié lors de la

COP 21 le 22 avril 2016, après l'engagement exemplaire de la CAPI dans un projet de territoire durable, nous aurions pu nous attendre à voir « réapparaître » notre plan de rénovation des écoles pour l'isolation thermique et se poursuivre à BOURGOIN-JALLIEU. Mais aussi des projets du type rénovation ou réhabilitation des bâtiments anciens publics, une réflexion approfondie sur les énergies renouvelables pour nos déplacements en ville, nos bâtiments, notre gestion des espaces verts. Force est de constater que ce n'est malheureusement pas le cas.

Concernant ensuite les ressources humaines et votre gestion toute personnelle des emplois et des compétences : Etant un acteur de 1^{er} rang dans le projet 2017-2022 pour la France de François FILLON, les fonctionnaires de la commune ne seront sans doute pas surpris pendant la campagne présidentielle de découvrir qu'ils étaient en fait des « cobayes fillonistes » de votre « laboratoire ultra libéral », en leur imposant des efforts supplémentaires, en modifiant leurs conditions de travail, en voulant les faire déménager de leurs locaux et en supprimant des avantages acquis. Pour vous M. Le Maire, nous l'avons bien compris le travail d'un fonctionnaire du service public communal ce n'est pas un investissement, c'est un coût.

Pour terminer, on pourrait quand même, dans les mêmes conditions, s'interroger sur l'exemplarité des élus, puisque la question revient sur le tapis au sujet de votre candidat François FILLON ! Sauf erreur de ma part, aucune discussion n'a été engagée sur les économies pouvant être réalisées dans le but de soutenir l'effort général. Je parle bien-sûr du cumul des indemnités de vos mandats d'élus mais aussi M. le Maire de votre « train » de vie (avec jeu de mots) que vous continuez à assumer sans scrupule :

- Comment pouvez-vous M. le Maire continuer à faire payer aux contribuables berjalliens votre abonnement annuel au parking de la gare TGV de St Exupéry pour votre véhicule personnel ? (1 600 euros annuels)
- Comment pouvez-vous M. le Maire continuer à faire payer aux contribuables berjalliens vos billets de TGV pour vos aller/retour Bourgoin-Jallieu - Paris / Paris- Bourgoin-Jallieu pour des convenances uniquement personnelles (plus de 8 000 euros par an) ?

Prendre la décision publiquement, aujourd'hui, dans ce budget primitif 2017 de baisser votre indemnité de Maire et de stopper les prises en charge de parkings et de vos déplacements personnels sur Paris qui sont de notre point de vue, immorales compte-tenu des exigences que vous imposez à vos administrés et de l'éthique de l'action publique que vous revendiquez, serait le début d'un message politique fort de retour à l'exemplarité des élus envers nos concitoyens et envers nos agents fonctionnaires !

Mais nous avons bien compris que dans la période politique que nous traversons, le mensonge c'est ce qui semble fonctionner le mieux ! Mais attention M. le MAIRE si avec le mensonge on peut aller loin, c'est souvent sans espoir de retour.

Pour toutes ces raisons, vous l'avez compris, nous ne voterons pas ce budget primitif 2017 de la commune.»

M. le Maire redonne la parole à **Olivier DIAS**, qui répond sur ce qui concerne l'augmentation des recettes des impôts. Comme expliqué lors de la présentation il confirme que celles-ci sont très loin de compenser les baisses de dotations de l'Etat.

Meryem YILMAZ constate que malgré les promesses de dialogue avec les représentants du personnel en vue d'assainir le climat social, la situation semble encore s'être dégradée et cela lui rappelle ce qu'elle avait pu constater dans les entreprises industrielles détenus par des fonds d'investissement qui lâchaient les ouvriers. Elle revient sur le budget, présenté selon elle avec malhonnêteté. Par rapport aux ratios financiers, l'audit qui a coûté quelques milliers d'euros n'a rien apporté de plus que l'audit réalisé par la cour des comptes et ne justifiait en rien les propos alarmistes tenus en début de mandat par la nouvelle équipe municipale, selon lesquels il fallait craindre « une mise sous tutelle de la ville ». Elle affirme donc à nouveau que les ratios passés de la ville justifiaient l'endettement et la capacité de la ville à rembourser sa dette.

Meryem YILMAZ interroge sur la diminution forte de l'encours de la dette et l'intégration d'un excédent du budget annexe stationnement à hauteur d'1,3 millions d'euros sur le budget primitif. Elle se demande si cet excédent est généré par les recettes récurrentes des parkings et s'il ne faudrait pas dans ce cas, accéder à la demande d'accorder la gratuité des parkings les samedis ?.

Ensuite elle demande des précisions suite à la hausse de plus de 53% du budget Economie, à savoir, quelles sont les actions prévues et quel en est le montant.

Olivier DIAS répond que l'audit mis en place en début de mandat a permis de redresser la barre d'une situation pas aussi idyllique et de mettre en place des pistes d'économie, car si la situation avait continué avec une augmentation « classique » de 3 à 4% par an des charges de personnels et des frais de fonctionnement, on serait arrivé « droit dans le mur ». Cet audit a également permis de prendre un certain nombre de mesures comme la renégociation d'emprunts, un plan d'économie sur les services, un plan de non remplacement de tous les départs en retraite....

Pour ce qui est du budget stationnement Olivier DIAS confirme que c'est une opération exceptionnelle et non-récurrente, gérée par le service des Finances de façon tout à fait conforme. Ce budget est ajusté au mieux chaque année pour tenir compte des évolutions comme par exemple la première ½ heure gratuite qui a eu un impact sur les recettes. Pour l'instant, il a été choisi de transférer cette somme qui dormait sur des comptes depuis des années.

Jean-Claude PARDAL intervient. Il souhaite rectifier certains propos tenus, notamment concernant la suppression de postes, car dans les faits, l'effectif est constant. Il ajoute que ce n'est pas par rancœur que le contexte financier contraint est fréquemment rappelé mais pour expliquer que l'équipe municipale est obligée de faire des choix et que c'est un exercice difficile. Il rappelle l'augmentation systématique des impôts de presque 10% après chacune des élections des deux précédents mandats, soit 7 à 8 millions d'euros estimés d'augmentation d'impôts sur le mandat. La municipalité actuelle au contraire a décidé de ne pas augmenter les impôts mais de ne pas faire payer par l'ensemble de la population des services très spécifiques (rendus payants avec pondération selon le coefficient familial).

Concernant le parking du 1^{er} atelier situé derrière le pub « L'Albion » qui a été rendu payant: Jean-Claude PARDAL explique que cette mesure résulte d'une démarche de concertation avec les commerçants qui signalaient un manque de places disponibles pour leurs salarié(e)s à proximité de l'artère centrale commerçante. L'abonnement à 30€/mois est une solution qui permet une prise en charge par l'employeur et favorise le turn-over. Il pourra confirmer le chiffre exact d'abonnés. Il indique également qu'il n'y a jamais eu de demande de stationnement gratuit le samedi et que les commerçants craignent plutôt qu'une telle disposition incite les riverains à monopoliser les places du vendredi soir au lundi matin, générant une baisse des places disponibles pour les clients et promeneurs. D'autre part, il rappelle la mise en place du paiement Whoosh, très utilisé, qui permet à l'automobiliste de payer au plus juste son stationnement.

Enfin, en réponse à André BORNE suggérant que le personnel de la ville servait de « cobayes fillonistes », Jean-Claude PARDAL fait remarquer les conditions de travail exécrables qu'ont eu à subir certains agents, notamment à l'accueil du public dans le bâtiment rénové des anciennes écuries, où un système innovant et très coûteux de gestion des flux de ventilation a été mis en place mais ne fonctionnait pas, obligeant à investir dans une nouvelle climatisation. Même chose pour l'école Simone Veil et son système perfectionné de régulation de l'air dont le système a mis énormément de temps avant d'être efficace.

M. Le Maire reprend la parole. Comme le candidat aux élections présidentielles François Fillon qu'il soutient souvent qualifié « d'ultra libéral », il considère qu'il faut faire des économies dans la mesure où la France est le pays du monde, en tout cas d'Europe, où les dépenses publiques sont les plus élevées avec 57% de dépenses publiques et 5,5 millions de fonctionnaires. C'est un million de plus que si l'on avait le même taux d'encadrement qu'en Allemagne, or nos citoyens ne semblent pas mieux soignés, éduqués et protégés. Les économies proposée n'ont pas pour but de revenir à la moyenne mais de se rapprocher de pays comme l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne qui sont des pays où l'on vit tout à fait correctement. Revenir dans la moyenne n'est pas un projet ultra-libéral et M. le Maire fait une comparaison avec ce qui s'est passé dans des communes comme la nôtre, entre 2007 et 2012 : En 2007 sont intervenus un certain nombre de transferts de compétence vers la CAPI et des contrats des agents en rapport avec ces compétences. Malgré cela, en 2012 la masse salariale avait grossi de telle sorte qu'elle comptait davantage d'agents qu'en 2007. Le but recherché est de revenir à la moyenne et à des chiffres raisonnables.

M. Le Maire en profite pour faire un point sur les effectifs. Un plan de réduction d'une vingtaine de postes avait en effet été mis en place mais ceci ne constitue pas le solde net puisque d'autre part des emplois ont

aussi été créés : recrutements de 5 ou 6 personnes pour des projets prioritaires, suite à l'augmentation de la population (ATSEM en cas de création de classes notamment). Le solde est à l'équilibre aujourd'hui.

En ce qui concerne la maison des syndicats, M. le Maire indique qu'il a proposé une discussion avec les syndicats des unions locales dont le ressort va bien au-delà de Bourgoin-Jallieu. Il ne conteste pas l'utilité de leur action mais il rappelle que ce n'est pas une compétence communale. « Si la ville devait financer des dépenses qui correspondent à des besoins mais pas à des compétences exercées sur notre territoire, sous prétexte que personne d'autre ne veut le financer, l'on pourrait potentiellement dépenser des millions » dit-il. Les locaux de l'actuelle maison des syndicats doivent dans le futur héberger des associations au sein d'un pôle lié à la solidarité. Ces associations pourront libérer les appartements (propriété de la ville) qu'elles occupaient, ce qui permettra de faire des économies et de rationaliser les installations. D'autres locaux ont donc été proposés aux unions locales pour qu'elles puissent continuer à rendre ces services.

M. le Maire apporte ensuite une réponse quant à l'évocation de la suppression du bureau de poste de Champ-Fleuri. La poste ayant fermé ses portes malgré l'opposition de la commune, l'ouverture d'un point relais postal a compensé cette perte de service et est extrêmement apprécié des habitants notamment parce que les horaires d'ouverture sont plus larges.

Quant aux incertitudes liées à l'élection présidentielle évoquées par André BORNE, M. le Maire rappelle que c'est ce qui permet l'expression de la démocratie, le moment où les électeurs choisissent le projet qui les intéresse. Il précise par ailleurs que le candidat qu'il soutient n'a pas prévu de porter de coup fatal aux collectivités locales, contrairement à M. Emmanuel Macron qui prône la quasi-suppression de la taxe d'habitation sans justification de la manière dont pourrait être garantie l'autonomie fiscale des communes.

M. le Maire liste les projets en cours ou à venir: le parc de stationnement gratuit situé Quai des belges qui apportera un très grand bénéfice et la possibilité de se garer les soirs de match à proximité du stade Pierre Rajon ; les travaux du stade Pierre Rajon attendus depuis plus d'une décennie, les travaux de la rue piétonne et la rénovation urbaine tous 2 déjà lancés, l'agrandissement de l'école de La Grive, le terrain de football qui permettra au club de football de Bourgoin-Jallieu d'intégrer plus de jeunes dont le nombre était limité par manque de terrain d'entraînement, la pépinière artisanale qui sera créée avec la CAPI donc un coût réduit pour la ville (ce qui confirme la priorité donnée à l'emploi) ; la passerelle de la gare et l'enveloppe courante pour les travaux divers.

M. le Maire ajoute qu'au-delà des travaux engagés par la ville et l'équipe municipale, des projets attendus depuis des années ou des décennies vont tous se réaliser sous ce mandat ou au tout début du mandat suivant : c'est le cas du nouveau commissariat, du nouveau tribunal, de la nouvelle piscine, du nouveau conservatoire. M. le Maire récapitule les projets annulés ou repoussés : le parking souterrain est devenu inutile par le biais de solutions moins onéreuses; le projet de circuit BMX sera lancé, le musée du rugby n'a pas été priorisé par rapport aux travaux du stade (financé par le département à hauteur de 1 million d'euros, la construction d'une salle multimodale est envisagée à plus long terme dans le cadre du projet quartier Urbagare.

M. le Maire confirme à André BORNE que ses dépenses de transport ne sont plus prises en charge par la ville, et que la voiture mise à disposition de M. Alain Cottalorda par la ville ou la CAPI représentait un coût nettement supérieur à ce qu'il avait lui-même pu engager. Au niveau du cumul de mandat il dit être loin de concurrencer son prédécesseur. De même les dépenses de restauration et de cabinet n'atteignent pas la moitié de ce qu'elles étaient lors du précédent mandat.

M. le Maire conclut en rappelant que lors des mandats précédents, en dépit de la stabilité des dotations et de l'augmentation des impôts de 10% à chaque élection, la dette berjallienne a explosé alors que sous la gestion actuelle malgré la baisse des dotations et le maintien des impôts à taux constant, l'endettement a pu être réduit. Voici ce qu'est, selon lui, une bonne gestion.

Les projets de délibération référencés à l'ordre du jour sous les numéros 5 à 10 sont soumis au vote.

5 - Taux d'imposition des taxes directes locales – Année 2017

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

6 - Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 et affectation prévisionnelle au BP 2017

M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe d'opposition mené par André BORNE s'y oppose. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

7 - Autorisations de programmes et crédits de paiement (APCP)

M. le Maire soumet la délibération au vote. Meryem YILMAZ et Damien PERRARD s'y opposent. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

8 - Budget principal - Budget Primitif 2017

M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe d'opposition mené par André BORNE s'y oppose. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

9 - Budget annexe Stationnement – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2016 et affectation prévisionnelle au BP 2017

M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe d'opposition mené par André BORNE s'y oppose. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

10 - Budget annexe Stationnement - Budget Primitif 2017

M. le Maire soumet la délibération au vote. Le groupe d'opposition mené par André BORNE s'y oppose. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

VIE ASSOCIATIVE

11 - Vote des subventions aux associations

Virginie PFANNER présente la délibération.

Elle indique que le budget consacré est constant par rapport à 2016. Sur quatre ans la baisse cumulée des subventions aux associations est de 326 000 € et non pas d'un million d'euros comme le dit André BORNE. Ce montant intègre certainement le bâtiment de La Fraternelle qui n'est plus intégré dans le montant des subventions et le centre médico-sportif.

Dans le détail, les Affaires scolaires bénéficie d'un budget constant à -0,6% près intégrant une nouvelle association des parents d'élèves de l'école Victor Hugo pour un montant de 399 €, deux demandes pour la maison des lycéens du lycée Gambetta et du foyer socio-éducatif du lycée Pré-bénit.

Le budget octroyé pour les sports est en augmentation de 1,2 % avec la signature d'avenants à deux conventions d'objectifs augmentant la subvention de +55,6 % pour le basket club (cf. projet de délibération n°13) et de 6 % pour le CSBJ Natation (dont la subvention passe de 25 000 à 26 500 €). Cette année le RING berjallien percevra une subvention exceptionnelle de 5 000 €.

Le budget destiné à la culture est en baisse de 25,7 % en conséquence d'une convention d'objectifs en cours de négociation avec l'association « Vibration mystique ». Egalement des subventions exceptionnelles à hauteur de 1 300€ n'ont pas été renouvelées et ce pour l'harmonie de Bourgoin-Jallieu et pour INIS (moins 350 €). Deux dossiers n'ont pas été déposés cette année pour Totem et le « théâtre du possible ». En revanche, il y a eu une augmentation de la subvention à BJ Country et l'association Soleil de clown

Le budget alloué à la participation citoyenne demeure inchangé avec 1 650€.

Le budget solidarité-santé marque une baisse de 0,5% avec 3 dossiers non déposés cette année, une augmentation de la subvention à l'AFIPAIM, 7 subventions en augmentation pour l'UMIJ, APVM, le panier de Léontine, la Croix-Rouge, le secours populaire, la ligue nationale contre le cancer et UNAFAM38.

A noter, que deux Associations pourront bénéficier de subventions sous réserve de la communication de dossiers complets.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Damien PERRARD ne souhaite pas participer au vote Le groupe d'opposition mené par André BORNE et Robert ARLAUD s'abstiennent. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

SPORTS

12 - Attribution d'une subvention d'aide au sport de haut niveau à l'association GRBJ (gymnastique rythmique de Bourgoin-Jallieu

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

13 - Avenant n°1 à la convention d'objectifs Ville de Bourgoin-Jallieu / Basket Club des Portes de l'Isère

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

EDUCATION

14 - Règlement des dérogations de périmètre scolaire

Hélène DUPLAT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

JEUNESSE

15 - Chantiers été 2017

Hélène DUPLAT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

SANTE

16 - Convention d'objectifs entre l'association planning familial, le département de l'Isère et la ville de Bourgoin-Jallieu

Alain BATILLOT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

POLICE MUNICIPALE

17 - Renouvellement convention de partenariat pour la tranquillité des usagers et des agents du réseau des transports publics de Bourgoin-Jallieu

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

ESPACES PUBLICS

18 - Exonération droits de voiries (terrasse) - Année 2016

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

André BORNE demande s'il s'agit de commerçants qui ont fait une démarche personnelle.

Jean-Claude PARDAL explique que cette exonération de droits de voirie concerne surtout les bars mais aussi quelques commerces qui paient des droits pour exposer sur l'espace public.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des membres présents. Robert ARLAUD et le groupe d'opposition mené par André BORNE s'abstiennent.

RENOVATION URBAINE

19 - Rénovation urbaine du quartier de Champ-Fleuri – Protocole d'accord transactionnel entre la commune et le groupement de maîtrise d'œuvre

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

20 - Projet de rénovation urbaine du quartier de champ-fleuri – Cession et acquisition de parcelles entre la ville et la Sha-PLURALIS

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

URBANISME - FONCIER

21 - Acquisition à l'EPORA d'un bien cadastré AV 223 et AV 224

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

22 - Acquisition d'une partie de la parcelle AL 1193 (emplacement réservé n°21 au plu) sous réserve de la cession d'une emprise d'environ 80 m² du canal mouturier

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

23 - Acquisition d'une partie des parcelles cd 66p et 68p situées 26 et 28bis rue pasteur en vue du réaménagement de la rue pasteur

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

24 - Approbation d'un plan de bornage de la parcelle CY 52 située 1 rue du martin pêcheur

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

25 - Approbation d'un plan de bornage de parcelles situées 67 rue de l'hôtel de ville

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

26 - Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (I.F.S.E.)

27 - Modification du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois non éligibles à l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (I.F.S.E.)

Olivier DIAS présente les délibérations 26 et 27 qui touchent au même thème. Il signale une « coquille » dans la délibération n°26 et dans le tableau des montants mensuels de la catégorie référencée A2 dont le montant est de 862€ et non de 852€ comme indiqué.

Frédérique PENAVALIRE souhaite formuler plusieurs remarques notamment par rapport aux arrêts maladie. Elle note une véritable intentionnalité et le choix d'atteindre au pouvoir d'achat du personnel en faisant référence aux textes de l'Etat. Elle considère que cette mesure est particulièrement injuste car les arrêts peuvent être justifiés dans certains cas comme par exemple en cas d'épidémie de grippe où l'agent qui vient travailler peut contaminer ces collègues. D'autre part, les textes ne sont pas appliqués de la même manière que pour les agents de l'Etat qui perdent leur prime en cas de longue maladie uniquement. Elle considère donc que cette mesure s'apparente presque à du harcèlement.

André BORNE pensait que l'augmentation du régime indemnitaire était une façon de compenser la perte des tickets restaurant.

Olivier DIAS répond que dans le cas des tickets restaurant il s'agit simplement d'une remise aux normes réglementaire. Pour ce qui est de l'instauration de la journée de carence parallèlement à la revalorisation des primes de 5, 7 ou 10 €, des projections ont montré que les agents n'y perdront pas forcément, mais que cela permettra de compenser un certain nombre d'arrêts. En effet même si tous les arrêts ne sont pas injustifiés, cette mesure a eu des effets sur l'absentéisme lorsqu'elle a été mise en pratique.

Frédérique PENAVERE dit que ce sont les médecins qui font les arrêts. Par conséquent cela signifie qu'on remet en question le fait que ceux-ci soient prescrits à bon escient. Elle pense que la municipalité est à contre-courant des préceptes actuels en matière de management et des recherches menées en psychologie du travail. Selon elle, il faut s'interroger sur le climat existant au sein de la collectivité qui fait que des gens viennent peut-être travailler avec la boule au ventre. Au vu du conflit actuel, c'est sans doute une piste.

M. le Maire rappelle que cette mesure n'est pas isolée mais contribue à une réforme des Ressources humaines entamée il y a plus d'un an et mise en « stand-by » en l'attente des textes réglementaires par l'Etat. Il confirme qu'il y a bien une politique de gestion des risques psycho-sociaux et des dialogues constants avec les représentants du personnel pour essayer de répondre aux demandes par rapport à l'organisation du travail, à l'explication des attentes et des consignes... Répondre à la problématique de l'absentéisme par une gestion des ressources humaines plus pertinente est la chose la plus utile et une mesure comme l'instauration du jour de carence peut difficilement tomber sous le coup des critiques exposées, à savoir que ce serait injuste. M. le Maire demande pourquoi cela serait juste de l'appliquer dans le privé et non dans le public.

M. le Maire fait état d'un rapport de la Cours des comptes présidée par Didier Migaud (peu suspecté d'être un ultra-libéral) concernant la gestion des Ressources Humaines dans la fonction publique dont les conclusions montrent que la suppression du jour de carence avait coûté des sommes considérables à l'Etat et qui prône des solutions proches de celles proposées par l'équipe municipale, à savoir une meilleure individualisation des rémunérations, davantage de rigueur dans la gestion des jours de congé, une incitation liée au temps de travail etc...

M. le Maire pense qu'il existe bien des certificats de complaisance de la part de certains médecins même si ce n'est pas la majorité des arrêts. Il est normal qu'il y ait des droits mais il devrait aussi y avoir des contrôles car en l'absence de contrôle, comme dans tout dispositif, cela ouvre la porte à des dérives. Certes ce n'est pas juste de subir une perte de salaire lorsqu'on est malade, mais on peut aussi voir les choses du point de vue de la personne qui n'est jamais malade, qui est présente tous les jours à son poste de travail et doit parfois assumer la charge de travail de ses collègues absents. Il est normal que cette personne puisse avoir un petit plus. La seule justice n'est pas l'égalité totale et le nivellement, mais suppose de tenir compte des efforts des uns et des autres. C'est ce que cette mesure veut apporter. Et avec le temps et des outils de gestion adaptés l'on tendra certainement au mode de rémunération au mérite, encore plus moderne.

M. le Maire soumet les délibérations 26 et 27 au vote. Celles-ci sont approuvées à la majorité des membres présents. Le groupe d'opposition mené par André BORNE vote contre les délibérations 26 et 27.

28 - Fixation des indemnités forfaitaires complémentaires pour élections (IFCE)

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

29 - Personnel communal - Convention de mise à disposition d'un attaché territorial chargé de l'archivage

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

30 - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

31 - Indemnisation agents de la police municipale victimes d'outrages ou de violence

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

Frédérique PENNAVAIRE dit qu'elle approuve cette mesure à partir du moment où elle contribue à améliorer la vie des agents.

André BORNE demande ce qu'est un préjudice « extrapatrimonial ». La réponse apportée est qu'il ne s'agit pas d'un préjudice matériel.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

FINANCES

32 - Garantie de l'emprunt contracté par le centre éducatif Camille Veyron pour la reconstruction de l'institut médico-éducatif de Champ-Fleuri

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30.

Affiché en exécution de l'article L 2125-25 du
Code Général des Collectivités Territoriales

Bourgoin-Jallieu, le 18 Mai 2017

Le Maire,
Vincent CHRQUI

